

Bulletin de mise en candidature

Élections 2019

Société de généalogie du Grand Trois-Rivières

Extraits des Statuts de la Société

Article 5.1 – Éligibilité – Toute personne physique qui est membre actif de la Société depuis trois (3) mois est éligible au poste d'administrateur.

Article 5.2 – Mise en candidature – Un candidat au poste d'administrateur doit être mis en nomination par trois (3) membres actifs de la Société. Cette mise en nomination doit être faite par écrit sur une formule appropriée et transmise au président du comité d'élection avant la votation. Elle doit être accompagnée d'une acceptation signée par le candidat.

Nous, soussigné(e)s, proposons la candidature du membre suivant :

_____	No membre _____	
Nom et prénoms du candidat(e)		
1- _____	No membre _____	Date _____
2- _____	No membre _____	Date _____
3- _____	No membre _____	Date _____

Je, soussigné(e), accepte de poser ma candidature comme membre du Conseil d'administration de la Société de généalogie du Grand Trois-Rivières.

Signé : _____ Date _ 2019 _____

Cette candidature fut reçue :

Date : _____
Signature du président du Comité d'élection